



Compte rendu du comité directeur du jeudi 15 octobre 15, 19 h 30

Excusés : CERISIER Patrick, CHRISTIN René, DAGAND Matthieu, DELIEUTRAZ René, LAVOREL Dominique, MUZARD Jacques

Absents : BONNAZ Olivier, RASSAT Gilles

1. Approbation du compte rendu du 9 septembre 2015

Bertrand Lavigne Delville *demande que le texte proposé soit remplacé par celui qui figure ci-dessous* :

« Bertrand Lavigne Delville précise que certains participants aux sorties collectives évitent systématiquement ou presque de prendre leurs véhicules préférant être passagers payants. Il ajoute que cela résulte du fait qu'il est, d'une part, bien plus rentable financièrement de se faire conduire que d'utiliser son véhicule personnel compte tenu du tarif de participation aux frais, et, d'autre part, bien plus confortable d'être passager. Le conducteur prend en effet une vraie responsabilité vis à vis des passagers et un risque certain pour son véhicule, en conduite hivernale notamment. Il doit conserver, par exemple, toute sa vigilance alors que ses passagers peuvent se reposer voire dormir. Il estime donc que les faits montrent que le tarif de remboursement, par sa faiblesse, n'incite pas suffisamment à l'utilisation de son véhicule. Bertrand Lavigne Delville suggère donc d'ajouter, au tarif kilométrique, une part forfaitaire qui pourrait être prise en charge par le CAF, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres disciplines, destinée dans ce cas au chauffeur.

René Christin, dans un souci de simplicité, propose qu'il soit tenu compte de ce qui précède et des spécificités de la conduite hivernale – vigilance, risques accrus, équipements spécifiques – en instaurant un tarif différencié activités hivernales/ activités estivales, soit 40 centimes l'hiver et 30 centimes l'été.

Soumise à vote, cette proposition est rejetée par 8 voix contre 6.

Le tarif reste donc fixé à 35 centimes. »

Raymond Bérnard souligne que le compte rendu doit refléter les décisions prises.

Approbation avec les corrections : à l'unanimité

2 Demande de la MGEN pour une occupation supplémentaire le mardi matin

La demande est présentée pour occuper le mardi matin à contrepartie d'une augmentation du tarif, au prorata du temps d'occupation.

Approbation à l'unanimité

3 Présentation du budget

Jacques Breton évoque le budget. charge d'amortissement : 20000 euros. Excédent de financement de 770 euros.

Les résultats sont présentés en analytique.

Pour l'alpinisme :

On envoie dans les formations des personnes qui sont déjà expérimentées. Une demande a été transférée au DTR, pour organiser un stage avec un instructeur et des guides .

Une demande est formulée pour faire apparaître des « subventions accordées » pour les jeunes. Le canyon n'a pas de besoin.

L'escalade : -170 euros d'excédent

Jeunes aventures : concernent 8 jeunes, 250 euros de participation pour chaque jeune. Il est souligné une augmentation de 100 euros par rapport à l'année précédente.

Nordic walking : 6 débutantes se sont présentées à une réunion d'information ; la demande est formulée sur des balades à la journée. L'idéal serait qu'un accompagnateur randonnée pédestre se motive pour encadrer les sorties de nordic walking... Donc, pas de budget ;

Jeunes alpinistes : 10 journées de guide prévues.

CPM et communication : 100 euros de recette et 770 euros de dépenses (conférencier, site internet)

Déficit : 670 euros.

Remarque de Jacques Breton : on peut prévoir des éléments sans avoir effectué la dépense.

Site internet : le CAF de Chambéry a développé un site. Pour les clubs souhaitant utiliser cette solution, la formule est à 3000 euros .

Randonnée pédestre : 660 dont 320 de formation

Raquettes : 120 euros, déficit 70 euros de formation

Ski : 1130 € de bénéfice ; adultes du dimanche . Pour les jeunes, il y a mise à disposition du minibus plus location d'un second véhicule.

Ski alpinisme : le poste formation initiateur reste important 2170 euros.

Ski compétition : pas de chiffres présentés. On reconduit le budget de l'année dernière.

Surf randonnée : Yohann Mus est le nouveau responsable de l'activité. Un nombre important d'encadrants avec des remboursements par tiers et des sorties nombreuses. Le principe du remboursement pour des sorties à deux encadrants doit rester sur le même principe que les remboursements effectués sur le ski alpinisme, à savoir si deux encadrants, ils sont remboursés à 50 %.

Le comité constate que beaucoup de sorties sont organisées sur le massif du Mont Blanc. François Bérnard le justifie par le free rando, avec remontées mécaniques, très prisé des adhérents.

Le trail : quatre initiateurs sont prévus en formation pour 2016. 300 euros.

L'activité prévoit deux week-end pour un programme d'entraînement, 200 euros par personne, suivis par 10 personnes, sans hébergement.

Des sorties sont prévues.

L'achat de tee shirts techniques avec participation du club à concurrence de 10 euros est envisagé.

Participation à des trails locaux : transport en minibus.

Soirée à thème : entraînement, nutrition...

VTT : journée professionnelle et des remboursements de formation.

Bons du Vieux Campeur pour 100 000 euros.

Bibliothèque : 300 euros de dépenses prévues.

Camp d'été : déficit

Commission handicap : résultat négatif de 1658 euros.

Equipement de falaise : financement de spits et renouvellement de matériel.

On évoque l'idée d'un retour sur les équipements par communication sur le site.

Matériel : renouvellement de matériel nécessaire : acquisition de 10 DVA. Des renouvellements de crampons doivent être prévus. Les responsables d'activité doivent discuter des nécessités de l'équipement dans leur activité.

Minibus : 7 ans de durée d'amortissement. Il faut impérativement que les initiateurs utilisent davantage le minibus.

Voyages lointains : si on veut maintenir le prélèvement d'un pourcentage sur les prestations, la FFCAM impose de renégocier la convention agence de voyage. Compte tenu des faibles sommes dégagées, le club renonce à ces frais de gestion.

Résultat de + 4000 euros ;

Vote du budget au prochain comité.

4 Renouvellement du comité directeur

Quatre places disponibles ;

Jean-Claude Corn évoque l'idée d'une participation obligatoire des responsables d'activité aux séances du comité.

On peut diffuser l'ordre du jour aux responsables et les motiver à participer dans le cas où l'activité est concernée.

5 Questions diverses

Communication : constat d'un manque de temps de François Bérnard pour faire la maintenance de site internet.

Sur celui de Chambéry, chaque adhérent a un compte, et chaque initiateur peut voir les participants à une sortie. Pour une modification de site, il faudrait obtenir l'accord du concepteur ?

Réunion des bénévoles : le mercredi 4 novembre 2015 19 h 30

Montagnes en scène : fin novembre, deux soirées prévues, 27 et 28 novembre. La FFCAM présente son film de présentation. Participation du club d'Annecy.

Vous pouvez adresser vos suggestions et propositions d'amélioration pour la prochaine réunion de **bureau** à l'adresse suivante : secretariatgeneral@cafannecy.fr

Prochaine réunion du Bureau : lundi 2 novembre 2015

Prochaine réunion du comité directeur : lundi 9 novembre 2015.

Chantal ABRY
Secrétaire générale

Alain FLEURET
Président